

J'exhorte le secrétaire parlementaire d'annoncer ce soir à la Chambre et à tous ceux qui s'intéressent de près à l'avenir de notre économie agricole et à la protection de la ferme familiale quelles mesures le gouvernement compte prendre en ce qui concerne le regroupement de ces exploitations. Nous estimons, au NPD, que l'on ne doit pas envisager de plan de stabilisation sans tenir compte de la position particulière qu'occupent ces exploitations dans notre vie nationale. Si nous nous soucions vraiment de l'avenir des exploitations familiales et de leur situation sociale et économique, il nous faut tenir compte des répercussions éventuelles du paragraphe que je viens de citer sur l'économie agricole et sur les producteurs.

Pour conclure, je dirai que puisque l'économie agricole représente l'industrie la plus importante au Canada, il est grand temps que nous lui accordions une attention accrue et que nous avertissions les producteurs de ce que leur réserve tout plan ou régime qui les toucherait spécialement en ce qui concerne les exploitations familiales.

[Français]

**M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord remercier l'honorable député de Moose Jaw (M. Skoberg) d'avoir avancé les arguments qu'il vient de présenter à la Chambre, et je puis l'assurer que l'avenir des fermes familiales est certainement un sujet qui préoccupe tous les députés, et particulièrement les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Il est certain qu'aucun député ne peut se désintéresser des fermes familiales, mais je voudrais signaler à l'honorable député

qu'il y a plusieurs sortes de fermes familiales, et que leur survie dépendra beaucoup des familles qui en sont propriétaire.

De toute façon, le temps étant très limité, j'aimerais assurer l'honorable député que les études faites, à ce jour par le ministère de l'Agriculture sur le problème des exploitations agricoles à faible revenu et sur les entreprises agricoles, dites fermes familiales, quelle qu'en soit l'envergure, ont toujours tenu compte du désir et des objectifs des personnes intéressées, et il en sera ainsi dans l'avenir.

Dans l'élaboration des programmes, il a été clairement établi que tout regroupement des fermes familiales dépendra de la décision de ceux qui doivent en subir les conséquences, c'est-à-dire le cultivateur et sa famille. Je crois que c'est la façon la plus satisfaisante d'assurer que la structure des exploitations agricoles de l'avenir sera acceptable à ceux qui en tireront leur subsistance.

Je dois également rappeler à l'honorable député qu'hier encore, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) a annoncé que des discussions étaient en cour entre tous les ministres de l'Agriculture et les premiers ministres en vue d'établir la politique d'ajustement qui sera éventuellement présentée à la Chambre, et je peux l'assurer qu'il y aura une très forte consultation de façon que les parlementaires, le gouvernement et les personnes en cause trouvent un système susceptible de tenir compte des intérêts et des aspirations des cultivateurs.

Je veux l'assurer sincèrement que nous sommes très préoccupés par l'état actuel des fermes familiales.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)